

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan n°2 10 juillet 2013

Présents ou *représentés* :

Nom	Structure
Collège des usagers	
BEAUME Colette	URIAP Syndicat Régional des Exploitants d'Étangs de Franche-Comté/Bourgogne
GROUBATCH Gérard	FNE Franche-Comté
LAVALLEE Alexia	Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort
<i>MARION Gérard</i>	<i>Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs</i>
PASTORI Daniel	UR fédérations de pêche Bourgogne Franche-Comté
PERNEY Gilbert	UFC Que choisir Besançon Franche-Comté
VITRAC Bruno	Conseil Economique Social et Environnement régional Franche-Comté
Collège des élus	
BART Jean-Marie	Conseil général du Doubs
BURKHALTER Fernand	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
ECABERT Arlette	Communauté de communes Sud Territoire
ECOFFEY Hubert	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire de Réchésy)
FEURTEY Daniel	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire de Danjoutin)
FORCINAL Anne-Marie	Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs
GRISEY Hervé	Syndicat des eaux de Giromagny
HEILMANN Louis	Communauté de l'agglomération Belfortaine
<i>JACQUOT Henri</i>	<i>Association des Maires de France de Haute Saône (maire de Brevilliers)</i>
JOANNES Henri	Syndicat des eaux Vallée du Rupt
<i>MARCJAN Thierry</i>	<i>Association des Maires du Territoire de Belfort (maire de Fêche l'Eglise)</i>
NARDIN Michel	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire d'Angeot)
<i>ORIEZ Michel</i>	<i>Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire d'Eloie)</i>
<i>POIVEY Gérard</i>	<i>Conseil général de Haute-Saône</i>
<i>ROTH Daniel</i>	<i>Association des Maires du Territoire de Belfort (maire de Lepuix)</i>
VALLEY Jean	Association des Maires de France de Haute Saône (maire de Champey)
Collège des services de l'Etat	
BELLECC Simon	ARS
COSTARD Arthur	ONEMA DIR Bourgogne Franche Comté
FAUVEL Dominique	DDT 90
STUTZ Claire	
BOUTON Sylvie	DDT 70
KIENTZ Marie	DDT 25
PARAGE Patrick	VNF
<i>ROUSSET Denis</i>	<i>Agence de l'eau</i>
Yvan BARTZ	DREAL Franche-Comté
Jean-Yves OLIVIER	

Participants non membres de la CLE	
BURRIER Antoine	CAB
RICHERT Jean	Conseil Général du Territoire de Belfort
LE ROY Laurence	Communauté de communes Sud Territoire
EUGÈNE Isaline	Chambre d'Agriculture du Doubs/Territoire de Belfort
ROUSSET Delphine	SAGE III Nappe Rhin
CROCHET-DAMAIS Claire	EPTB Saône et Doubs
BERTHOMMÉ Marie-laure	EPTB Saône et Doubs

Excusés :

Nom	Structure
Collège des usagers	
MAUFFREY Jean-Paul	Chambre d'Agriculture de Haute-Saône
MONNIER Claude	Chambre d'Agriculture du Doubs/Territoire de Belfort
CENDRÉ Eric	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Saône
RODARI Fabienne	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Territoire de Belfort
Collège des élus	
CHIAPPA-KIGER Myriam	Conseil Régional de Franche-Comté
GERMAIN Roland	Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Champagny
PETIT Bernard	Association des Maires du Doubs (maire d'Allenjoie)
TIROLE Marc	Pays de Montbéliard Agglomération
Collège des services de l'Etat	
	Préfet du Territoire de Belfort
	Office National des Forêts agence Nord Franche-Comté

Les documents de séance sont disponibles sur le site internet de l'EPTB Saône et Doubs :

<http://www.eptb-saone-doubs.fr/Reunion-de-la-CLE-du-10-07-13>

Les documents validés par la CLE (Rapport état initial et fiches Diagnostic par thématique) sont également disponibles :

<http://www.eptb-saone-doubs.fr/Documents,196>

1. Introduction par Mme la Présidente de la CLE

Mme FORCINAL introduit la deuxième réunion de la CLE en remerciant les participants. Elle rappelle que la réunion constitutive de la CLE, du 20 décembre avait conduit au vote des règles de fonctionnement, à la désignation du bureau et à la mise en place de quatre commissions thématiques: Ressource quantitative (présidée par Marc TIROLE), Pollutions et qualité de l'eau (présidée par Daniel FEURTEY), Inondation (présidée par Gérard POIVEY) et la commission Morphologie et milieux aquatiques (présidée par Anne-Marie FORCINAL). Depuis, les commissions thématiques se sont réunies pour partager l'état initial ainsi que le diagnostic du SAGE et ont proposé des enjeux. Le bureau de la CLE, réuni trois fois depuis janvier, a suivi et synthétisé ces travaux et propose leur présentation à la réunion de la CLE.

Mme FORCINAL informe les membres de la CLE que Mme Claire CROCHET-DAMAIS et Mme Marie-laure BERTHOMMÉ travailleront en binôme sur le poste d'animation SAGE dès la rentrée prochaine.

Elle rappelle ensuite que le SAGE de l'Allan est un SAGE obligatoire et nécessaire devant être mis en œuvre dès 2016. Ces délais sont extrêmement contraints comparés à la moyenne d'élaboration de SAGE de 7 années. En 6 mois, malgré l'absence pour cause de maladie d'un vice-président et malgré les différents aléas, l'état initial et le diagnostic ont pu être partagés par l'ensemble des acteurs. Le temps d'élaboration du SAGE étant contraint, Mme FORCINAL souligne qu'il faut un effort de chacun et de tout instant pour mener à bien cette mission.

Mme FORCINAL présente l'ordre du jour :

1. Le SAGE Allan sera reprécisé au travers de son contexte, son contenu, ses étapes d'élaboration et ses trois instances.
2. L'état d'avancement du SAGE sera exposé via les enjeux transversaux élaborés en bureau puis les points clés du diagnostic et les enjeux proposés par chacune des commissions thématiques. Il s'agira alors de valider le rapport Etat initial du SAGE.
3. Les études complémentaires à l'état des lieux du SAGE : proposées par les commissions thématiques et sélectionnées par le bureau de la CLE, seront présentées.
4. L'animatrice du SAGE III Nappe Rhin témoignera ensuite de l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE voisin.
5. Enfin, le calendrier prévisionnel sera présenté.

2. Le SAGE Allan

2.1. Le contexte du SAGE Allan

Mme FORCINAL rappelle que les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ont été créés pour permettre de concilier développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau. Le SAGE correspond à une déclinaison locale du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui a été approuvé fin 2010 par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. L'ambition du SAGE est de rechercher et trouver des solutions pour une gestion équilibrée et durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, collégialement. En effet, Mme FORCINAL rappelle que la CLE est composée de trois collèges : collectivités, usagers et services de l'Etat. Elle laisse ensuite la parole à Mme Marie-laure BERTHOMMÉ pour présenter le contenu du SAGE.

2.2. Le contenu du SAGE

Le SAGE est composé de différents documents:

1. Le PAGD (Plan d'Aménagement et Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques)
2. Le règlement
3. Un atlas cartographique
4. Une évaluation environnementale

Concernant la portée juridique d'un SAGE, il est rappelé que :

1. Le règlement et ses documents cartographiques sont opposables à toute personne publique ou privée. Mme FORCINAL souligne alors l'importance pour la CLE à s'investir dans le choix de la stratégie qui sera fait ultérieurement de façon à garantir la cohérence du SAGE.
2. Les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le PAGD. Ainsi, les SCOT, PLU et cartes communales doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par les SAGE ou être rendus compatibles dans un délai de trois ans.

2.3. Les étapes d'élaboration du SAGE

Mme FORCINAL précise les étapes de la phase d'élaboration du SAGE (dans laquelle le SAGE est entré depuis la première réunion de la CLE) :

1. L'état initial et le diagnostic a été partagé avec l'ensemble des acteurs du périmètre du SAGE au travers des commissions thématiques et réunions du bureau de la CLE. Les atouts et contraintes du territoire ont donc été révélés.
2. Il s'agira dans la suite d'évaluer les tendances d'évolution des usages de l'eau et des milieux aquatiques pour ensuite élaborer des scénarios permettant d'atteindre les objectifs que la CLE se sera donnée. Le travail consistera donc à la proposition de différentes solutions.
3. Au regard de différentes propositions de scénarios, la CLE sera en mesure d'évaluer la solution/le scénario le plus rationnel et pourra valider sa stratégie.
4. Enfin, il s'agira de décliner cette stratégie en dispositions et de rédiger les documents finaux du SAGE avant de les approuver.

2.4. Les instances du SAGE et leur rôle

Mme FORCINAL rappelle les instances du SAGE et leur rôle respectif :

1. Les commissions thématiques, ouvert à tous ceux souhaitant y participer, représentent les groupes de travail qui élaborent des propositions.
2. Le bureau de la CLE est le lieu de synthèse des différents travaux des commissions, en vue de préparer et d'assister la CLE. Il est également en charge de la communication et de la consultation de la CLE.
3. Enfin la Commission Locale de l'Eau débat sur les propositions et prend les décisions.

3. Les travaux et l'état d'avancement du SAGE

Mme FORCINAL explique les réunions de chacune des commissions thématiques ont conduit à la proposition d'enjeux. Mme FORCINAL laisse la parole à Marie-laure BERTHOMMÉ pour l'exposé des enjeux transversaux puis aux présidents des commissions pour la présentation des travaux de leur commission respective.

3.1. Les enjeux transversaux

Marie-laure BERTHOMMÉ énumère chacun des enjeux transversaux :

- > **CONCILIATION des différents usages de l'eau (eau potable, usages industriels, agricoles, récréatifs, éco systémiques)**
- > **COHÉRENCE entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques et ressources en eau**

L'aménagement du territoire est une thématique transversale à la gestion des eaux puisqu'elle est étroitement liée : à la vulnérabilité du territoire au risque inondation ; à la quantité de l'eau (aménagement urbain selon les disponibilités pour l'alimentation en eau potable) et à la qualité de l'eau (certaines activités urbaines pouvant impliquer des pollutions domestiques et industrielles importantes).

De plus, trois Schémas de Cohérence Territoriale sont recensés sur le périmètre du SAGE : le SCOT de Pays Montbéliard Agglomération est approuvé, celui du Territoire de Belfort en cours d'élaboration et celui du Pays d'Héricourt en projet. Les SCOT devant être compatibles ou rendus compatibles avec le

SAGE, un rapprochement des services techniques sera effectué pour garantir au mieux leur réussite d'élaboration.

> **GESTION CONCERTÉE de l'eau et appropriation du SAGE par les acteurs locaux**
> **ACCULTURATION et la SENSIBILISATION des acteurs et de la population aux problématiques liées à la gestion l'eau**

3.2. La commission Ressource quantitative

Mme FORCINAL excuse M. TIROLE (Pays Montbéliard Agglomération), en charge de la commission Ressource quantitative, et laisse Marie-laure BERTHOMMÉ exposer les travaux de cette commission. Cette commission s'est réunie dans les locaux de Pays Montbéliard Agglomération, le 7 février. 33 personnes étaient présentes pour la présentation de l'état des lieux de la thématique Ressource quantitative du SAGE Allan et le travail d'identification des enjeux.

Les points clefs du diagnostic sont exposés. Ils sont répertoriés dans les documents de séance (support de présentation et fiches Diagnostic par thématique).

Les différents éléments qui ont pu être discutés et mis en avant durant la présentation de l'état initial et le diagnostic ont permis de nourrir la phase de travail de la commission, à savoir l'identification des enjeux.

Il en est ainsi ressorti trois grands enjeux pour la Ressource quantitative:

> **SÉCURISATION de l'alimentation en eau potable et conciliation des différents usages de l'eau.** En effet, l'alimentation en eau potable n'est pas sécurisée sur le périmètre du SAGE à l'heure actuelle ; dépendante de ressources vulnérables et critiques en période estivale ou en cas de pollutions chroniques. Il s'agira donc de pallier à cette situation défavorable tout en permettant les différents usages. Dans ce sens, le bon fonctionnement des milieux superficiels et souterrains doit être garanti.

> **VALORISATION des ressources actuellement mobilisées et des pratiques économes en eau et mobilisation de nouvelles ressources.**

> **ADÉQUATION DURABLE entre besoins et ressources.** Cet enjeu représente la nécessité de tenir compte d'actions de long terme et d'intégrer les évolutions démographiques futures (augmentation des besoins en eau potable si augmentation de la population) et de changement climatique (périodes de sécheresse plus longues en cas de réchauffement climatique).

Mme FORCINAL reprend la parole et remercie l'Agence de l'Eau pour la réalisation de l'étude de Détermination des volumes prélevables. Cette étude, dont le comité de pilotage a été élargi à la commission thématique, représente un appui de connaissances pour la CLE et devra servir à l'élaboration du SAGE.

3.3. La commission Pollutions et qualité de l'eau

Ses travaux sont présentés par M. FEURTEY, Vice-président en charge de cette commission.

La commission Pollutions et qualité de l'eau s'est réunie dans les locaux du Conseil général à Belfort, le 21 février, 30 personnes étaient présentes.

Le diagnostic a mis en avant quatre points et des enjeux ont été proposés. M. FEURTEY rappelle que ces enjeux ne sont pas définis à minima mais présentent un certain niveau d'ambition :

> **CONNAISSANCE et IDENTIFICATION des pollutions.** En effet les données des suivis de qualité des eaux superficielles ne sont pas homogènes à l'échelle du périmètre du SAGE, à l'heure actuelle. De plus, des informations concernant les eaux souterraines (ressources majeures) ou les impacts du fond géochimique naturel permettront de mieux nourrir les réflexions stratégiques. Ce n'est qu'en connaissance de causes, que le problème pourra être solutionné à sa source et qu'une action cohérente pourra être conduite.

> **ATTEINTE de l'état de haute qualité environnementale de divers compartiments permettant de satisfaire les usages.** Après discussion, il a été proposé de viser un enjeu plus élevé que celui de bon état écologique imposé par la Directive Cadre sur l'Eau, de façon à garantir les

usages éco systémiques des milieux aquatiques (bon fonctionnement des cours d'eau, transports des sédiments et autoépuration).

> **PROTECTION des milieux aquatiques, des captages et des ressources majeures.**

Cet enjeu met en avant l'importance de la prévention et de la sensibilisation devant garantir la protection des milieux aquatiques en bon état, des captages ou encore des ressources majeures.

3.4. La commission Inondation

En l'absence de M. POIVEY, M. FEURTEY accepte de présenter les travaux de la commission Inondation en rappelant avoir assuré l'intérim de la présidence de la réunion de cette commission et avoir assisté à la rencontre technique avec le service Prévention des risques de la DREAL, concernant la mise en œuvre de la Directive Inondation.

Il explique que la commission Inondation s'est réunie le 15 mars et regroupait 29 personnes. Il rappelle une intervention de la DREAL durant cette réunion pour expliciter la mise en œuvre de la Directive inondations.

Après l'exposé des différents points clés du diagnostic, M. FEURTEY explique que les échanges de la commission ont conduit à la proposition de trois enjeux ; il s'agit de :

> **RÉDUCTION de la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation.**

> **RÉDUCTION des effets de l'aléa sur le territoire.** La réduction des conséquences de la survenue de phénomènes naturels tels que les débordement des cours d'eau sera possible en favorisant le bon fonctionnement des cours d'eau, garantissant la gestion des ouvrages de lutte contre les inondations et en limitant les ruissellements.

> **AMÉLIORATION de la gestion du risque inondation.** La sensibilisation, la communication et le maintien de la mémoire du risque devront permettre de consolider la gestion de risque.

Mme FORCINAL remercie M. FEURTEY pour cet exposé et laisse ensuite la parole pour la présentation de la mise en œuvre de la Directive Inondation et son articulation avec le SAGE.

Après avoir renseigné les principales caractéristiques de la Directive Inondation (articulation des différents documents et éléments de calendrier), Marie-laure BERTHOMMÉ explique pourquoi le SAGE Allan est concerné par cette Directive, avec la désignation du TRI (Territoire à risque important d'inondations) Belfort-Montbéliard.

Ainsi, le périmètre du SAGE et celui du TRI (arrêté de Préfet du Bassin le 12/12/12) présentent des similitudes ; même si le périmètre du SAGE a été défini hydrologiquement et concerne 3 départements (logique de bassin versant) alors que le périmètre du TRI a été conçu dans une logique de gestion supra communale (englobant les communes de Pays Montbéliard Agglomération et de la Communauté d'Agglomération Belfortaine). Dès lors, 6 communes font partie du TRI et non pas du SAGE. Cependant, la stratégie locale qui sera à définir dans les années à venir, pourra être élargie au-delà du périmètre du TRI.

Marie-laure BERTHOMMÉ précise que les listes de stratégies locales (avec les objectifs, le périmètre et les délais d'exécution) sont à définir pour septembre 2014 et que l'animation pour l'élaboration de la stratégie locale sera assurée par l'EPTB Saône-et-Doubs (en convention avec la DREAL), notamment par la cellule inondation.

Dans le cadre spécifique du SAGE Allan, il a été décidé d'inviter les 6 communes faisant partie du TRI et non du SAGE à certaines réunions de la commission thématique Inondation. Ces réunions seront configurées de façon à avoir un double ordre du jour (1. Elaboration du SAGE et 2. Elaboration de la stratégie locale) pour des problématiques similaires.

Mme FORCINAL remercie Marie-laure BERTHOMMÉ pour cet exposé et précise que les deux démarches ne peuvent être confondues : en effet, la CLE du SAGE est composée de trois collègues qui sont ceux des représentants des usagers, des collectivités et de l'Etat, alors que les parties prenantes de la mise en œuvre de la Directive Inondation ne sont pas encore définies. Malgré cette distinction, il serait cependant inadéquat de se priver des travaux des deux démarches.

3.5. La commission Morphologie et milieux aquatiques

Mme FORCINAL rappelle que cette commission s'est réunie le 29 mars, dans les locaux du Conseil général du territoire de Belfort et les 30 participants présents ont pu, là encore, partager ensemble l'état des lieux du SAGE Allan de cette thématique et travailler ensuite sur l'identification des enjeux. De plus, pour illustrer les possibilités de travaux dans la suite de l'élaboration du SAGE Allan, l'expérience d'un programme voisin a pu être partagée : débuté en 2010, pour l'atteinte du bon état écologique des rivières du Haut-Rhin.

Après l'exposé des points clés du diagnostic, Mme FORCINAL présente les enjeux de cette thématique :

- > **ATTEINTE du bon état écologique.**
- > **PRÉSERVATION et RESTAURATION des milieux aquatiques et humides.** Il s'agira dans cet enjeu d'assurer la gestion des plans d'eau, ripisylve et milieux apicaux, préserver les zones humides et préserver les espèces patrimoniales et limiter les espèces invasives.

3.6. Validation de l'état initial et du diagnostic

Mme FORCINAL invite les membres de la CLE à valider le rapport Etat initial du SAGE Allan.

Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle que ce rapport constitue un socle de référence des données disponibles sur le bassin versant de l'Allan. Les informations factuelles qu'il contient permettent de caractériser le bassin versant de l'Allan à l'état initial du SAGE. Ces informations ont été présentées durant les réunions des commissions thématiques et partagées en bureau de la CLE. Le rapport a ensuite été transmis aux membres de la CLE, dans des délais relativement contraints mais inhérents au calendrier d'élaboration du SAGE.

En phase d'écriture du SAGE, une synthèse de ce document sera élaborée, constituant ainsi la première partie du plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD). C'est dans cette version synthétique que pourront être intégrés les résultats des études complémentaires, comme le suivi de la qualité des eaux superficielles de 2013/2014. Les données de ce rapport pourront être actualisées mais le travail ne sera pas entièrement refait.

Des remarques ont été adressées à l'animatrice du SAGE Allan, la rédaction de certaines parties sera quelque peu modifiée, les intérêts des étangs seront notamment précisés.

Mme FORCINAL demande à la commission si des remarques supplémentaires à celles envoyées à l'animatrice sont à ajouter.

> Mme Laurence LE ROY (Communauté de communes du Sud Territoire) indique que des rectifications sont à apporter concernant les données du contrat de rivière Allaine (notamment sur le périmètre et l'assainissement des communes).

> M. Daniel PASTORI (Fédération de pêche) félicite les rédactrices du rapport et interpelle la DREAL pour l'absence dans la cartographie du projet d'Arrêté de protection de biotope de l'écrevisse à pattes blanches. Il souhaiterait, en phase de finalisation, que ce projet d'APB soit davantage mis en avant.

> M. Jean-Yves OLIVIER (DREAL FC) explique que le Préfet a été interpellé par le Président du Conseil général 90, la Chambre d'Agriculture et le CRPF concernant la mise en place de cette réglementation. La bonne coordination entre la réglementation d'APB et la contractualisation en place ou possible doit être assurée avant de finaliser le projet. Une réunion de concertation est donc en cours de planification.

> Mme Anne-Marie FORCINAL conforte cette explication, ajoute que des mesures de protection sont déjà mises en œuvre par les riverains et forestiers et exprime des craintes quand à la poursuite de ces actions volontaires en cas de mise en œuvre de mesures coercitives.

> Mme FORCINAL et M. Jean-Yves OLIVIER (DREAL FC) concluent qu'il faut donc veiller à ce que les deux démarches soient complémentaires avant l'approbation de l'APB.

> Mme Claire CROCHET-DAMAIS propose dans la carte du rapport état initial de ne faire figurer que les APB validés et de conserver les projets d'APB dans le texte du rapport.

> M. Antoine BURRIER (CAB) déclare avoir des précisions à faire, notamment concernant l'assainissement. Celles-ci seront transmises à l'animatrice du SAGE dans les meilleurs délais.

Sous réserve des quelques rectifications citées précédemment, le rapport état initial est validé à l'unanimité.

Des fiches synthétiques du Diagnostic ont été réalisées par thématique et remises en séance, présentant les travaux du bureau et des commissions. Elles serviront de support pour la suite de l'élaboration du SAGE et pour les futures réunions des commissions. Celles-ci sont soumises à relecture à l'ensemble de la CLE pour le 1er août.

4. Les études complémentaires

Mme FORCINAL explique que durant les réunions des commissions thématiques, un temps a été prévu pour la proposition d'études complémentaires à l'état des lieux du SAGE Allan. Ces propositions ont été reléguées au bureau de la CLE et celui-ci s'est positionné sur celles nécessaires et indispensables à l'élaboration du SAGE. Ainsi, trois études ont finalement été retenues : le suivi de la qualité des eaux superficielles 2013/2014, un diagnostic plus précis sur la morphologie des cours d'eau et une étude « Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios ». Mme FORCINAL laisse ensuite la parole à Marie-laure BERTHOMMÉ pour le détail de chacune d'entre elles.

4.1. Suivi de la qualité des eaux superficielles 2013/2014

Une campagne de suivi de la qualité des eaux superficielles sera réalisée de façon à connaître précisément leur état au temps initial d'élaboration du SAGE. En effet, les informations existantes sont disparates sur l'ensemble du périmètre d'étude et plus ou moins d'actualité selon les opérateurs. Ainsi, en 2013/2014, les Conseils généraux du Territoire de Belfort, du Doubs, de la Haute-Saône et Pays Montbéliard Agglomération réaliseront leur campagne de suivi pour permettre au second semestre 2014 de compléter les informations du rapport synthétique de l'état des lieux du SAGE (qui sera élaboré ultérieurement).

4.2. Diagnostic morphologie des cours d'eau

Pour prioriser les secteurs de restauration des cours d'eau, le bureau de la CLE a choisi de mandater un comité technique. En effet, le périmètre du SAGE est riche de la connaissance de nombreux experts et plusieurs études techniques concernant la morphologie des cours d'eau ont déjà été réalisées. Ainsi, ce comité, composé des Fédérations de pêche, Conseils généraux, Contrat de rivière Allaine, Agence de l'eau, Chambre d'Agriculture, DREAL, DDT, ARS et ONEMA, devra permettre de compléter le diagnostic concernant la morphologie des cours d'eau. Il se réunira entre août et septembre, de façon à préparer la future réunion de la commission Morphologie et milieux aquatiques.

4.3. Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios

Mme FORCINAL explique que le bureau de la CLE a officiellement validé la nécessité de partager une connaissance globale, approfondie des réalités socio-économiques du territoire du SAGE, pour pouvoir ensuite prendre, collégalement des décisions éclairées pour satisfaire aux enjeux prioritaires du SAGE.

L'étude proposée s'articule autour de trois parties:

1. Compléter le diagnostic du SAGE sur le volet socio-économique

Pour connaître les réalités du territoire du SAGE (atouts et contraintes) et apporter aux membres de la CLE une vision claire et objective de la situation socio-économique du bassin versant.

2. Elaborer des tendances d'évolution

Constituant une étape obligatoire à l'élaboration du SAGE (article R212-36 du code de l'environnement), cette phase de l'étude devra répondre à la question « que se passe-t-il à terme si on ne fait rien ? ». Elle devra permettre de comprendre l'évolution future du bassin versant et de ses différents usages de l'eau, en tenant compte des actions en cours et actées.

3. Elaborer des scénarios devant permettre à la CLE de se positionner sur sa stratégie

Une fois les tendances validées, des scénarios contrastés seront définis à partir des attentes formulées par les acteurs, de leurs contraintes et de leur perception des milieux selon : les enjeux et orientations

arrêtés par la CLE et le degré de satisfaction souhaité pour certains usages. Les scénarios devront se distinguer par des moyens différents (techniques, économiques ou politiques) d'atteindre des objectifs similaires et devront offrir un réel choix à la CLE.

Mme FORCINAL précise qu'en privilégiant la concertation des commissions thématiques, le prestataire viendra en appui (notamment pour les aspects techniques) d'élaboration des scénarios. Les choix politiques et les arbitrages relevant de la CLE uniquement.

Mme FORCINAL met en avant quatre points concernant la progression de cette étude :

- Le bureau de la CLE est unanime sur la pertinence de réaliser cette étude.
- Le plan de financement n'est pas abouti. L'Agence de l'eau subventionne l'étude à hauteur de 50%, l'EPTB est prêt à s'engager à hauteur de 20% du montant. Les collectivités et les chambres consulaires seront démarchées ultérieurement.
- Le dossier de consultation est en cours de traitement au sein de l'EPTB. Les réponses des bureaux d'études sont attendues pour la rentrée prochaine.
- Cette étude, indispensable à la suite de l'élaboration du SAGE, devrait être mise en œuvre dès le mois de septembre pour rester cohérent au calendrier prévisionnel. Mme FORCINAL rappelle une fois encore, les délais contraints d'élaboration du SAGE Allan.

Mme FORCINAL laisse la parole à Mme Delphine ROUSSET, animatrice du SAGE III Nappe Rhin (Région Alsace) pour le témoignage de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE, cette illustration permettant d'avoir des exemples concrets de confrontation des points de vue de chacun des collègues qui composent la CLE.

5. Témoignage du SAGE III Nappe Rhin : élaboration et mise en œuvre

Après avoir présenté quelques caractéristiques du SAGE III Nappe Rhin, Mme ROUSSET (Région Alsace) s'appuie sur deux problématiques similaires à celles du SAGE Allan : enjeu urbanisme et enjeu qualité de l'eau potable.

Concernant l'aménagement du territoire, la révision du SDAGE en 2009 a fait émerger de nombreuses remarques des services d'urbanisme sur la distinction à faire entre le code de l'urbanisme et la réglementation de protection et de gestion des milieux aquatiques. Dans le cadre de la révision du SAGE III Nappe Rhin, un groupe de travail « Aménagement du territoire » a été mandaté par la CLE. Les services en charge d'environnement et d'urbanisme, réunis 8 fois, ont fait des propositions de façon à ce que les dispositions du SAGE satisfassent chacun des acteurs. Parallèlement, des éléments de communication ont été réalisés.

Concernant l'enjeu de qualité eau potable, aucune fédération n'existait et il n'y avait pas de positionnement en tant que gestionnaire. L'enjeu eau potable était alors pénalisé par cette configuration. Les structures en charge de l'alimentation en eau potable et d'assainissement ont été enquêtées (120 structures) et sont actuellement réunies bi annuellement pour un double ordre du jour (un thème technique en relation avec leur métier et un autre thème en relation avec le SAGE). La cohésion du groupe des syndicats d'eau potable est ainsi assurée.

Mme FORCINAL remercie Mme ROUSSET pour ce témoignage de coopération avec les différents collègues et structures, d'intégration des dispositions du SAGE dans les documents d'urbanisme. La difficulté de rédaction du règlement est un élément important à anticiper pour aboutir à un SAGE suffisamment contraignant pour permettre le bon état des cours d'eau et milieux aquatiques, mais restant acceptables par tous.

M. Jean-Yves OLIVIER (DREAL) conforte l'idée que les phases de rédaction du PAGD et du règlement du SAGE sont des phases fines et délicates. Les modalités de travail du SAGE III Nappe Rhin sont intéressantes, il ajoute que l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a mis en place un appui aux structures porteuses de SAGE via l'intervention d'un cabinet de consultants en droit public de façon à assurer un regard externe et juridique durant la phase rédactionnelle des documents.

6. Calendrier prévisionnel

Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle que le SAGE Allan est un SAGE nécessaire, avec des enjeux importants, qui doit être élaboré en 2 ans et demi pour pouvoir être mis en œuvre en 2016.

Dans le calendrier, des éléments incontournables de la vie politique sont à prendre en compte. Ainsi les élections de 2014 et de 2015 sont à intégrer aux réflexions de planification. En effet, si le temps de réserve électorale ne doit pas freiner les réflexions et avancées techniques, la prise de décision pourrait être retardée si elle est mal anticipée (la composition de la CLE pouvant être modifiée à la suite des élections, il y aura des délais de redéfinition de la CLE mais aussi d'investissement par les nouveaux membres).

En conclusion, l'implication de tous les acteurs du territoire est indispensable pour pouvoir garantir l'élaboration du SAGE en temps voulu.

7. Questions diverses

M. Hubert ECOFFEY (Maire de Réchésy) intervient en tant que Président du Contrat de rivière Allaine, dans le contexte de travaux à conduire dans des délais contraints et à marche forcée. Il interpelle les services de l'Etat pour des délais d'instruction annoncés de 12 à 15 mois concernant les projets de restauration morphologique des secteurs de Delle et Réchésy, alors qu'ils ont été validés dans les différentes instances du Contrat de rivière. Il fait part de son inquiétude pour mener le Contrat de rivière à terme (juin 2015).

Mme FORCINAL clôt la séance en remerciant les participants et donne rendez-vous aux membres du bureau de la CLE le 10 septembre.

A Belfort, le 10/09/13

La Présidente de la CLE



Anne-Marie FORCINAL